

COMMUNIQUE

**Après la tentative de suicide de Robert DOGBE,
Nous exigeons la libération inconditionnelle et immédiate de toutes les
victimes de la rafle policière d'Akodésséwa et l'arrêt immédiat de ces rafles !**



Le jeune Robert DOGBE (au milieu) et sa chemise maculée de sang après sa tentative de suicide

C'est avec indignation que, ce samedi 5 novembre 2011, les participants au meeting de la Marche pacifique hebdomadaire organisée par le Front républicain pour l'alternance et le changement – FRAC (ADDI, ANC, PSR, Sursaut-Togo), avec le soutien du Parti des travailleurs, ont écouté le récit fait par la mère de DOGBE Robert, apprenti tailleur de 24 ans, sur les circonstances dans lesquelles son fils, faisant partie d'un groupe de 140 citoyens, victimes d'une rafle policière aveugle, ont été arbitrairement arrêtés, illégalement et abusivement gardés à vue pendant 10 jours avant d'être déférés à la Prison civile de Lomé. Par la suite, son fils, par désespoir face à cette injustice, a tenté de se suicider le lundi 31 octobre 2011, au Palais de justice de Lomé, lors de sa présentation au juge chargé d'instruire son dossier, en fracassant violemment sa tête contre un pilier du bâtiment, se causant ainsi de graves blessures à la tête avant de s'évanouir et d'être évacué à l'Hôpital de Tokoin où il est actuellement détenu au Cabanon.

Le FRAC et le Parti des travailleurs tiennent à dénoncer et à condamner avec la plus grande vigueur cette inqualifiable rafle policière aveugle qui a failli conduire à une mort d'homme.

Ils rappellent que c'est dans les mêmes conditions que, le jeudi 14 juillet 2011, une rafle policière aveugle de même genre, marquée par l'arrestation et l'emprisonnement arbitraires de plus de 150 citoyens innocents avait été opérée aux quartiers Hanoukopé, Kodjoviakopé, Kodomé, à Lomé. C'était à la veille de l'augmentation du prix des produits pétroliers où les autorités togolaises ont inauguré ce genre de machination pour tenter de désamorcer le soulèvement du peuple togolais qui, par deux fois auparavant, s'était spontanément soulevé contre de précédentes hausses.

Le FRAC et le Parti des travailleurs tiennent à faire constater que la nouvelle rafle policière de ce mois d'octobre 2011 est intervenue alors que le FRAC et le Parti des travailleurs ont appelé à la mobilisation populaire pour exiger le retour des 9 députés de l'Alliance nationale pour le changement (ANC) à l'Assemblée nationale dont ils ont été arbitrairement et illégalement exclus par le régime RPT-UFC.

Dans ces conditions, comment ne pas penser que par cette nouvelle rafle policière aveugle, le même pouvoir togolais tente d'intimider les populations afin de les empêcher de prendre part aux mobilisations envisagées ?

En tout état de cause, le FRAC et le Parti des travailleurs constatent que les procédures illégales auxquelles les forces policières ont eu recours pour opérer ces rafles et détenir des innocents citoyens, au-delà du délai légal de garde à vue, constituent une énième violation flagrante des droits et libertés garantis au peuple togolais par la Constitution de la IV^e République togolaise ainsi que les instruments internationaux sur les droits civils et politiques ratifiés par l'Etat togolais.

Ils exigent en conséquence la libération inconditionnelle et immédiate de Robert DOGBE et des 12 autres citoyens qui sont encore détenus sur les 140 arrêtés lors de cette rafle policière du mois d'octobre 2011 au quartier Akodésséwa ainsi que l'arrêt immédiat de ces rafles aveugles et arbitraires uniquement destinées à faire régner un climat de terreur contre la tranquillité des nos populations.

Ils expriment au jeune Robert DOGBE ainsi qu'à sa famille toute leur compassion et appellent les populations à faire également de la Marche pacifique qu'ils appellent ce mercredi 9 novembre 2011 pour exiger le retour des 9 députés de l'ANC à l'Assemblée nationale, une puissante protestation contre cette rafle policière aveugle.

Lomé, le 6 novembre 2011
Pour le FRAC et le Parti des travailleurs,
Le Président du FRAC